S O C C O M
Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 33 Avenue Clémenceau 62219 LONGUENESSE
349 672 956 RCS BOULOGNE SUR MER

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2011

L'an deux mille onze, le 30 juin, à 9 heures,
Au siège social à LONGUENESSE,

Monsieur Stéphane DUMONT,
demeurant 20 Rue Saint Bertin 62500 ST OMER,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 15,24 euros composant le capital social de la société S O C C O M,

Associé unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Démission d'un cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Willy SOONEKINDT de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour.

L'associé unique précise que Monsieur Willy SOONEKINDT ne sera pas remplacé. Monsieur Stéphane DUMONT reste seul gérant de la Société.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé le présent procès-verbal.

Stéphane DUMONT

Greffe du Tribunal
de Commerce de Boulogne-s/mer
Dépôt n° 2803
du 10 AOUT 2011

RCS Boulogne s/M
N° Réf. : 39 B 60024